CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE

L'an deux mille vingt, le 9 juillet, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune.

Etaient présents: Mr HULAUD Jean-François, Mme MEHEUST Véronique, Mr JUIN Didier, Mme PRIE Nathalie, Mr TERRIERE Jacques, Mr PERRUSSEL Michel, Mr OGER Bernard, Mme VAN DIEN Françoise, Mr DURNERIN Laurent, Mr CHOUIN Pierre, Mr CHOANIER Bernard Mme LEROUX Marie-Pierre, Mme PHILIP Véronique, Mme LEMARCHAND Christelle, Mme VEAUDELET Christelle, Mme FURET Aurélie, Mme AUBRY Solène, Mme BELLANGER Gilberte, Mme LAIZET Chantal, Mr VORIMORE Yannick.

Etaient excusés(ées): Mme DEHLINGER Véronique (pouvoir à Mme PRIE Nathalie)
Mr ROBIN Patrice (pouvoir à Mr JUIN Didier)

COMPTE-RENDU

Les Membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Solène AUBRY comme secrétaire de séance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du 19 Juin 2020 est adopté à l'unanimité et sans observation.

Monsieur Le Maire, demande l'accord des Membres pour ajouter un point à l'ordre du jour qui est sollicité par Mme BELLANGER. Point supplémentaire accordé à l'unanimité.

Monsieur Bernard OGER, Conseiller Délégué aux Finances, fait un point sur la situation budgétaire de l'année avant de présenter le budget.

FINANCES

VOTE DES BUDGETS COMMUNE ET MAISON de SANTE

BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Vu le produit fiscal attendu, Vu les propositions de la commission des Finances du 2 Juillet 2020, Vu la présentation des programmes d'investissement, Entendu l'exposé de Monsieur Bernard OGER, Conseiller Délégué aux Finances

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents

VOTE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2020 qui s'établit comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses 2 301 693,22 € **Recettes** 2 301 693,22 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 1 211 568,30 € **Recettes** 1 211 568,30 €

BUDGET TOTAL: 3 513 261,52 €

BUDGET PRIMITIF annexe 2020 MAISON de SANTE LAENNEC

Vu le produit fiscal attendu,

Vu les propositions de la commission des Finances du 2 Juillet 2020,

Vu la présentation des programmes d'investissement,

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard OGER, Conseiller Délégué aux Finances

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents, sauf Mme Françoise VAN DIEN qui ne prend pas part au vote,

VOTE, chapitre par chapitre, le Budget Primitif 2020 qui s'établit comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses 112 634,93 € **Recettes** 112 634,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 115 384,93 € **Recettes** 115 384,93 €

BUDGET TOTAL: 228 019,86 €

REACTUALISATION DES TARIFS COMMUNAUX

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard OGER, Conseiller Délégué aux Finances

Considérant les propositions de la Commission des Finances réunie le 6 mai 2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

FIXE comme suit les tarifs et loyers communaux :

		2020
Cimetières		
Concessions cimetière 15ans / m²		60,00
Concessions cimetière 30ans / m ²		92,00
Concessions cimetière 50ans / m²		140,00
Colombarium 15 ans		440,00
Colombarium 30 ans		740,00
Cavurnes 15 ans (emplacement)		90,00
Cavurnes 30 ans (emplacement)		130,00
Plaque du jardin du souvenir		80,00
Droits de place		
Hors marché jusqu'à 5m²		8,50
Hors marché de 5 à 10m²		15,00
Hors marché plus de 10m²		65,0
Hors marché (1/semaine pour 1 an)		145,0
Pendant la marché (semaine / ml)		110,0
Pendant la marché (année 6 ml)		90,0
Pendant la marché (année 8 ml)		137,00
Place de taxi		50,0
Matériel		30,00
Barrière		3,0
Table		
Banc		2,9
Salle des Fêtes		1,4
Sans extension		230,0
+ majoration chauffage		90,0
+ forfait nettoyage		
Avec extension		70,0
		360,0
+ majoration chauffage		135,0
+ forfait nettoyage		91,0
Cuisine		90,0
Cuisine pas utilisation de cuisson		25,0
Sonorisation		40,00
Salle du Verger		
Particulier commune 1 jour		90,00
Particulier commune 2jours		150,00
Asso commune (sauf AG gratuite)		50,00
Cuisine		30,0
Cantine		
Tarif enfant		3,50
Tarif adulte		7,00
Tarif enfant hors commune		, mar. • 1000
Préau Salle des fêtes		
	150,00	150,00
Bibliothéque		200/00
Abonnement annuel		
Abonnement individuel		10,00
	į,	10,0

Abnnement Famille	15,00
Abonnement social, moins de 18 ans et sénior après 65 ans	5,00
Pénalité pour retard	5,00
Impression Internet / page	cf photocopie
Mouillages	
Part état	75,00
Doris (mouillage au moulin)	
Part commune - moins de 5 m	36,00
Part commune - de 5 à 6m	61,00
Part commune - de 6 à 8 m	103,00
Part commune - plus de 8m	160,00
Total doris (mouillage au moulin)	75,00
Total - moins de 5 m	111,00
Total - de 5 à 6m	136,00
Total- de 6 à 8m	178,00
Total - plus de 8m	235,00
Loyers	
Atelier Beaumarchais (SIVOM)	3.800,00
Pavillon scolaire (Oger) / mois	400,00
Terrasses aménagées / m² / mois	2,70
Autres / m ² / mois	1,40
Divers	
Prestation paie SIVOM	500,00
Vente de Bois / corde	190,00
Photocopie (format A4) noir	0,30
Photocopie (format A4) couleur	0,60
Photocopie (format A3) noir	0,60
Photocopie (format A3) couleur	1,20
Envoi de Fax (par page)	1,10
Envoi de Fax à l'étranger (par page)	1,60

Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire
année 2020/2021	occasionnel jour	semaine 2 fois / j	semaine 1 fois/j
1er enfant	2,30 €	9,70 €	5,80 €
2ème enfant	1,40 €	5,80€	3,70 €
3ème enfant	1,05 €	3,85 €	2,45 €

Facturation possible au trimestre : Trimestre = (tarif semaine x nb de semaines) - 10%

Entendu l'exposé de Monsieur Bernard OGER, Conseiller Délégué aux Finances
Considérant les propositions de la Commission des Finances réunie le 6 mai 2019;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,
FIXE comme suit les tarifs ALSH pour les 3 communes:

Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2020/2021

Quotient familial (QF)	l ⁻	inces scolaires et ercredi	ALSH 1/2 journée m scolaire de 13h45 à 17h15	ercredi	Garderie par tranche horaire 7h30 à 9h
	avec repas		sans repas		17h15 à 18h45
	3		•	Hors	
	communes	Hors commune	3 communes	commune	3 communes
QF de 0€ à 575€	8,30 €	11,20 €	5,50 €	6,70 €	Accueil
QF de 575€ à		_			11000011
700€	11,20 €	12,35 €	6,70 €	7,40 €	1,00€
QF de 701€ à				· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
900€	12,40 €	13,65 €	<i>7,</i> 50 €	8,25 €	1,15€
QF de 901€ à					,
1100€	13,40 €	14,75 €	8,00€	8,80€	1,20 €
QF supérieur à					
1100€	14,60 €	16,10€	8,60 €	9,50€	1,25 €

REMUNERATION DES ANIMATEURS A L'ACCUEIL DE LOISIRS, l'ETE

Monsieur le Maire rappelle que depuis 1976, l'accueil de loisirs du mois de Juillet était dirigé et encadré par une Association Pleudihennaise : la R. J. A. Cette Association a décidé de « passer la main » cette année.

De ce fait, l'ALHS mutualisé, entre les trois communes : Pleudihen, La Vicomté, St Hélen, reprend l'accueil de loisirs de Juillet et de dernière semaine d'Août.

Dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activité, Monsieur le Maire propose de recruter des Animateurs et de rester sur le même principe de rémunération que celui qui était appliqué par la RJA, soit :

Pour un animateur titulaire du BAFA : 71 € la journée Pour un stagiaire, sans BAFA : 35 € la journée

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

APPROUVE le recrutement d'Animateurs pour l'Accueil de Loisirs mutualisé,

FIXE la rémunération des Agents recrutés comme suit :

Rémunération brute par jour : Animateurs avec BAFA à 71 €,

Animateurs Stagiaires sans BAFA à 35 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint aux Affaires Générales à signer les contrats correspondants.

RENOUVELLEMENT CONVENTION OGEC

Mr Le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée que depuis 2010, la commune de Pleudihensur-Rance est liée par un contrat d'association avec l'école Notre-Dame. Par les dispositions de l'article R422-44 du Code de l'Éducation, les communes sont tenues de contribuer aux charges de fonctionnement des écoles placées sous contrat d'association par le biais d'un forfait annuel.

Le montant du forfait annuel doit faire l'objet d'une délibération chaque année pour en fixer le montant. En aucun cas les avantages accordés par la commune ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis aux classes élémentaires et maternelles publiques.

Le montant de ce forfait versé annuellement par la commune est égal au coût de fonctionnement de l'élève de l'école publique (en classes maternelles et élémentaires) multiplié par le nombre d'élèves de l'école privée (en classes maternelles et élémentaires) dont les parents sont domiciliés sur le territoire de la commune.

Pour l'année scolaire 2019/2020, il y a 133 enfants de Pleudihen scolarisés à l'école publique, le coût moyen d'un élève s'établit à 637,10 € (base de calcul les dépenses de fonctionnement de l'année 2019).

Le forfait annuel, pour l'année 2020, s'élève donc à 96 840 € (637,10 € x 152 enfants) pour les enfants de Pleudihen scolarisés à l'école Notre-Dame.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

VALIDE:

Le forfait annuel, de 96 840 € (637,10 € x 152 enfants) pour l'année 2020, pour les enfants de Pleudihen scolarisés à l'école Notre-Dame.

<u>AVENANT AU MARCHE TRAVAUX RUE DU VAL D'ORIENT</u>

Monsieur Jean-François HULAUD, Premier Adjoint, fait part à l'assemblée qu'à ce stade des travaux de la rue du Val d'Orient, nous sommes conformes au marchés des travaux, la somme actuellement facturée est de 351.504,64 € H.T. à la dernière situation soit la numéro 5.

Il explique que si on souhaite poursuivre les travaux depuis le passage à niveau jusqu'à la rue du Chêne d'Oeuc (tronçon B), le marché prévoyait un tapis d'enrobé sur la chaussée principale, un reprofilage simple des accotements et un enrobé sur les entrées privatives. Cependant, suite à la réunion publique menée au démarrage des travaux, certains habitants avaient alertés sur la nécessité d'améliorer les continuités piétonnes et cyclistes en direction du Bourg. L'équipe avait promis d'étudier cette possibilité. La modification de projet menée par ArTOPIA et Even aboutit à la proposition suivante :

- renforcement des accotements et de la structure de RD à la grave-bitume, reprofilage complet de la chaussée, des stationnements en accotement et des entrées privatives, marquage renforcé à la peinture des entrées privatives et d'une traversée piétonne, etc.

Le montant total de ces travaux s'élève à 46.503,77 € HT au lieu des 18.793,20 € HT provisionnés au marché.

Si les élus souhaitent engagés ces travaux supplémentaires alors la rédaction d'un avenant sera nécessaire pour un montant de $\pm 27.710,57 \in HT$ portant le montant total du marché de 374.188,04 \in HT à 401 898,61 \in HT soit 482 278,33 \in TTC

(Cela représente une augmentation de 7.4% donc inférieur aux taux max acceptables du CCAG).

Mr Jean-François HULAUD, précise qu'il serait logique d'adapter aussi le montant des honoraires de maitrises d'œuvre. Le contrat initial entre Pleudihen-sur-Rance et ArTOPIA porte sur une enveloppe prévisionnelle de 350 000 €HT de travaux rémunérés par un taux de 4.45%. Les estimations présentées aux termes des études AVP/PRO ont été acceptés au montant de 383 222 € HT. Et la conduite d'opération porterait finalement sur 401 898,61 € HT; soit une augmentation d'honoraires de 4.45% x (401 898,61-350 000) = + 2309,49 € HT.

Toutefois, ArTOPIA a particulièrement apprécié les rapports humains avec toute l'équipe municipale souvent très investie lors des réunions de chantier.

Aussi Mr NICOLAS d'ArTOPIA, propose de fixer la révision de ses <u>honoraires à</u> + 1500 € HT (au lieu des 2 309).

Le montant initial des honoraires de maitrise d'œuvre à 15 575 € HT serait ainsi porté à 17 075 € HT soit 20 490 € TTC

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

VALIDE:

- LA POURSUITE DES TRAVAUX DE LA RUE DU VAL D'ORIENT DEPUIS LE PASSAGE à NIVEAU JUSQU'A LA RUE DU CHENE D'OEUC pour un montant de : + 27.710,57 € H.T.
- LE MONTANT DES HONORAIRES POUR: +1500,00 € H.T.

TRAVAUX IMMEUBLE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rappelle que la commune a préempté avec l'EPF l'immeuble en centre bourg, avec la volonté de proposer un pas de porte en fonds de commerce. Il confirme qu'actuellement deux projets sont en cours, dans la partie droite du bâtiment, une galerie expovente de photos et développement argentique et l'autre partie est d'accueillir une épicerie fine avec restaurant. Les deux porteurs de projets sont bien avancés dans leurs études.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de solliciter des Architectes pour étudier les travaux à effectuer afin de réaliser ces projets.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire a solliciter des Architectes et à lancer un Appel d'Offres.

REFECTION VOIE FERREE

Monsieur Jean-François HULAUD, 1^{er} Adjoint, explique que les travaux de rénovation de la ligne Dinan/Dol de Bretagne avancent bien. Que les passages à niveau vont être fermés entre 30 et 40 jours suivant un planning qui sera diffusé toutes les semaines dans Pleudihen Village.

AFFAIRES GENERALES

Adhésion au groupement de commande portant sur l'acquisition de masques dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, qui précise en son article 28 : « Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics » « La convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres ».

Considérant que dans la lutte contre le Coronavirus, toutes les solutions barrières comptent,

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé, le vendredi 03 avril 2020, a ouvert la voie à un usage accru des masques, même artisanaux, par le grand public afin de limiter la propagation du coronavirus Covid-19,

Considérant que l'Académie de Médecine, dans son avis du 02 avril 2020, recommande que le port d'un masque « grand public » ou « alternatif » aux masques médicaux soit rendu obligatoire pour les sorties pendant la période de confinement et lors de sa levée,

Considérant que le vendredi 3 avril, lors de son point de presse quotidien, le directeur général de la santé, Jérôme Salomon a déclaré « Nous encourageons le grand public, s'il le souhaite, à porter des masques, en particulier ces masques alternatifs qui sont en cours de production »,

Considérant qu'il résulte de ce qui précède, qu'il existe une urgence impérieuse à doter le grand public de masques alternatifs,

Considérant que la tension extrême sur la production des masques n'est pas compatible avec les délais habituels de mise en concurrence et de consultation.

Aussi, afin de réaliser une économie d'échelle, de mutualiser les procédures de passation de marché, de gagner en termes d'efficacité et de sécurité juridique ou encore de simplifier les phases de la procédure marché pour les membres, il est souhaitable de créer un groupement de commandes entre Dinan Agglomération et les communes concernées. Le groupement a pour mission de coordonner et optimiser les actions des différentes parties, en gérant la préparation et la passation des marchés publics susceptibles de répondre aux besoins des membres du groupement, à savoir l'acquisition de masques dans le cadre de la lutte contre le Coronavirus.

Les besoins sont évalués de la manière suivante :

Commune:	Commande 1- Masque adulte	Commande 2- Masque adulte	
PLEUDIHEN sur RANCE	890	460	299

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de masques,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- 1) Approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente;
- 2) Autorise M. le Maire à signer ladite convention;
- 3) Autorise M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération;

CONCERTS DU JEUDI 27 AOUT 2020

Monsieur Jacques TERRIERE, Adjoint à la Culture, informe les Membres qu'il nous est proposé d'accueillir deux concerts à Pleudihen le 27 août, avec JAZZ en PLACE : « TEMPO FUGIT TRIO » et « MEGA FAUNE QUARTET », Place de la Mairie. En cas d'intempérie il y aura la possibilité de se replier à la salle des Fêtes,

Nous avons également une proposition pour recevoir un groupe avec une chanteuse franco-syrienne qui se produirait dans l'église Les consignes sanitaires devront être respectées dont le port du masque. Pour des raisons pratiques, il est demandé de déplacer l'Autel à l'église.

Monsieur le Maire précise que ces conditions sont très difficiles pour recevoir ce groupe.

DEMANDE DE Mme BELLANGER

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Gilberte BELLANGER qui explique qu'au cours d'une rencontre avec les bénévoles du Secours Populaire de Dinan, ils lui ont fait part de leur demande d'aide financière exceptionnelle adressée aux communes, dont Pleudihen,

La crise sanitaire a provoqué une augmentation du nombre des bénéficiaires, de ce fait les réserves alimentaires qui sont habituellement de 6 mois, sont actuellement d'un mois. Afin de permettre au Secours Populaire de Dinan de continuer à apporter une aide alimentaire aux bénéficiaires de leur association, dont 18 personnes de Pleudihen, Mme BELLANGER, porte devant le Conseil Municipal une demande d'aide exceptionnelle de 1 000 €.

Monsieur le Maire dit que cette demande sera évoquée au prochain conseil, au moment de voter les subventions.

DIVERS

ANNULATION FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire, informe les Membres que Monsieur le Préfet, a annulé tous les feux d'artifice sur le Département, les rassemblements sont très problématiques.

Il confirme également que nous attendons la réponse pour l'organisation des Vendredis Plage.

Séance close à 23 h 25

Prochain Conseil le 17/09/2020